



PROJET

Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la salle des fêtes de l'école fondamentale Kinneksbond au 42, route d'Arlon à Mamer, (parking à proximité), le mercredi, 10 novembre 2021 à 17.00 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu de la séance du comité du 8 juillet 2021 – Approbation.
2. Choix de la salle pour la séance du comité du 10 novembre 2021, vu la localisation en la salle des fêtes de l'école fondamentale Kinneksbond, pour des raisons sanitaires, dans le cadre des mesures de répression contre la propagation du COVID-19 – Décision.
3. Nomination d'un nouveau membre du bureau, en remplacement d'un membre démissionnaire.
4. Projet de budget rectifié de 2021 et du budget de 2022 - Présentation.

Les membres du comité sont priés de noter que le projet du document budgétaire va leur parvenir pour inspection dans les meilleurs délais.
--

5. Affaires du personnel :
 - 5.1. Création et modifications de postes – Décisions :
 - 5.1.1. Création d'un poste de carrière B1, à tâche complète et à durée indéterminée (suivi des programmes de biodiversité).
 - 5.1.2. Création d'un poste de carrière A1, à tâche complète et à durée indéterminée (suivi du projet « Natur généissen, mir iesse regional, bio a fair »).
 - 5.1.3. Création d'un poste de carrière A1, à mi-tâche et à durée indéterminée (pour le département scientifique).
 - 5.1.4. Création de deux postes de carrière A2, à tâche complète et à durée indéterminée (suivi du Pacte-Nature, à titre de conseillers pour les communes).
 - 5.1.5. Création d'un poste de salarié manuel, dans la carrière DAP.
 - 5.1.6. Adaptation d'un poste existant de carrière A1 à une tâche de 24 heures, au lieu des 20 heures actuelles.
6. Projet et travaux :
 - 6.1. Projet et devis en ce qui concerne l'extension du Centre de Biodiversité à Olm – Décision.
 - 6.2. Hall pour machines près de l'atelier à Kehlen – Décision quant à un devis supplémentaire à adopter par rapport au devis initial.
7. Acquisition de fonds destinés à être utilisés comme fonds de compensation, sis à Eischen – Décision quant à l'acte notarié.
8. Conventions et contrats :
 - 8.1. Convention de coopération modifiée du 12 novembre 2015 entre le SICONA-Centre et le SICONA Sud-Ouest – Décision quant à une adaptation par voie d'avenant.

8.2. Conventions (2) entre le SICONA-Sud-Ouest et un exploitant de fonds, dans le cadre de la mise en œuvre d'un pool de compensation, en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles – Décisions.

8.3. Contrat-type de collaboration entre le SICONA Sud-Ouest et les communes en cause, en ce qui concerne la mission de conseiller dans le cadre du Pacte-Nature – Décision.

8.4. Contrat dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » avec un exploitant – Décision.

8.5. Contrats d'extensification – Décisions.

9. Catalogue des cadeaux à décerner au personnel et aux membres des organes du SICONA Sud-Ouest, à diverses occasions – Décision.

10. Décisions à l'appui du budget de 2022 :

10.1. Adoption du tableau des contributions des communes membres en vertu de l'article 7.2.3.2. des statuts et mode d'attribution de ces dotations – Décision.

10.2. Création, respectivement modification de certains tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le SICONA Sud-Ouest – Décision.

10.3. Valeur nette du SICONA Sud-Ouest – Arrêté en ce qui concerne le montant en vertu des statuts (art. 7.1.3.), pour l'exercice 2020.

11. Projet de budget rectifié de 2021 et du budget de 2022- Décision quant à l'approbation.

12. Mise en œuvre d'un label de qualité dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » - Présentation et décision de principe concernant la démarche pratique pour la réalisation.

13. Divers.

Bertrange, le 21 octobre 2021

Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,
(s.) Georges LIESCH

Le secrétaire,
(s.) Claude ELSÉN

Remarque :

Dans le cadre des mesures de prévention contre la propagation du COVID-19, les mesures suivantes ont été adoptées :

- Les distances requises entre les participants seront adaptées aux consignes officielles.
- Des masques et du produit désinfectant seront prévus sur place.
- Il sera possible pour les personnes qui ne désirent pas prendre part physiquement à la séance :
 1. soit de faire parvenir une procuration à un autre membre du comité, qui pourra alors émettre son propre vote, et celui de la personne qui l'a mandaté par procuration,
 2. soit participer par visioconférence.

Les personnes qui opteront pour une de ces deux dernières solutions sont priées de faire part de leur décision au secrétariat, (M. Claude ELSÉN : tél. : 27 95 25-220, courriel : elsen@dippach.lu) pour le 5 novembre 2021 au plus tard, afin de rendre possible la préparation technique de la séance.